

BMW Ventres Entreprises

Gamme N1



DÉFI N°1
AVOIR UN
COMPORTEMENT CITOYEN.

DÉFI N°2
RÉPONDRE À VOS
CONTRAINTES ÉCONOMIQUES.



DÉFI N°3
VOUS AIDER À MOTIVER
VOS ÉQUIPES.



DÉFI N°4
VOUS APPORTER LA CONFIANCE
AU QUOTIDIEN.

LA JOIE AIME RELEVER LES DÉFIS.

BMW SOLUTIONS D'ENTREPRISE

BMW EfficientDynamics 
Moins d'émissions. Plus de plaisir.



BMW Ventes Entreprises

Présentation N1

1. Directive européenne
2. Gamme N1
3. Les véhicules homologués chez BMW
4. Avantages et inconvénients
5. Exemples d'avantages fiscaux sur gamme BMW
6. Questions relatives à la gamme N1
7. Benchmark concurrence



BMW Ventes Entreprises

Directive Européenne – libellé

Une directive européenne 2007/46/CE du 5 septembre 2007 et transposée dans le droit français par un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 4 mai 2009 permet aux constructeurs automobiles de faire homologuer, sous certaines conditions, des véhicules particuliers en véhicules utilitaires (homologation dite N1) : il est donc possible pour les entreprises, depuis le 4 mai 2009, de bénéficier du régime fiscal de faveur applicable aux véhicules utilitaires sans transformation du véhicule en deux-places.

Elle précise que depuis le 29 avril 2009, il est toléré, à l'égard des Etats membres et sous réserve de respecter certaines conditions, que des véhicules particuliers soient immatriculés en véhicules utilitaires, sans avoir besoin de transformer ceux-ci en véhicules à deux-places. Les véhicules proposés aux particuliers pouvant prétendre relever de la catégorie N1 et bénéficier ainsi des avantages propres aux véhicules utilitaires sont les véhicules conçus et construits pour le transport de marchandises ayant un **pooids maximal ne dépassant pas 3,5 tonnes**. De plus, **le nombre de places assises, mise à part celle du conducteur, ne doit pas dépasser le nombre de six.**

« Cette disposition permet ainsi aux constructeurs de pouvoir commercialiser leurs véhicules utilitaires (N1) dans tous les pays de l'Union Européenne avec une seule homologation et non 27, au même titre que les véhicules particuliers. C'est donc une mesure d'harmonisation et de simplification à l'exportation. »

Christian Estrosi – Ministre de l'Industrie



BMW Ventés Entreprises

Directive Européenne – Gamme N1

L'homologation N1 implique une validation pour 5 passagers ou 4 passagers en fonction d'un ratio de charge utile minimum requise.

Ce ratio est déterminé par le calcul suivant :

$$P - (M + N \times 68) > N \times 68$$

$$N + \text{Conducteur} \leq 7$$

avec:

P = masse maximale techniquement admissible en charge (en kg)

M = masse en ordre de marche en kg

N = nombre de places assises sans compter le conducteur

NB : 68 = poids statistique moyen d'un citoyen(ne) européen (ne)
Charge utile = (P-M)

C'est donc un rapport entre la charge utile et le poids des passagers.

Cette formule exclut donc de la catégorie N les véhicules dans lesquels le poids potentiel des passagers (hors conducteur) pourrait dépasser le solde de charge utile restant disponible pour les marchandises quand tous les sièges sont occupés.

La charge utile doit être supérieure au poids des passagers transportés.



BMW Ventes Entreprises

Nos modèles



X5 xDrive30d
X5 xDrive40d

Nombre de places : 5



X6 xDrive30d
X6 xDrive40d

Nombre de places : 4

Les prix des versions N1 et VP sont identiques



BMW Ventes Entreprises

Avantages

□ Quels sont les avantages de la Gamme N1 ?

⇒ Bénéfice d'un véhicule 5 places (tout en étant un VU)

⇒ Exonération totale de TVS

⇒ Exonération de malus écologique

⇒ TVA déductible à 80% sur le gazole (comme pour le VP)

⇒ Amortissements et charges relatives à l'exploitation déductibles des bénéfices imposables sans plafonnement

⇒ Puissance fiscale moindre impliquant un coût de Carte Grise diminué



BMW Ventes Entreprises

Inconvénients

❑ Quels sont les inconvénients de la Gamme N1 ?

⇒ Perte de bonus éventuel

⇒ Pas de récupération de TVA

⇒ Immatriculation VU (taxe de 34 €). Carte Grise VU à vie

⇒ Présence d'une plaque de tare sur le véhicule

⇒ Contrôle technique annuel à partir de la 4ème année

⇒ Coût d'assurance pour un VU sensiblement supérieur à un VP

⇒ En cas de LLD, valeurs résiduelles en dessous de celles d'un VP

⇒ Possibilité de voir disparaître certains avantages au cours de la durée de détention du véhicule



BMW Ventes Entreprises

Chiffrage des avantages fiscaux

☐ Exemples d'avantages fiscaux sur une BMW X5 xDrive30d Luxe

Etude N1 vs VP	BMW X5 xDrive30d Luxe Gamme VP	BMW X5 xDrive30d Luxe Gamme N1	Avantage Entreprise N1 vs VP
Cheval fiscal	15	10*	
CO ₂ (g/km)	195	195	
Consommation (L/100km)	7.4	7.4	
Prix catalogue €	64 250,00 €	64 250,00 €	
Contrôle technique après 4 ans	Tous les deux ans	Tous les ans	
TVA véhicule déductible	Non	Non	
TVA Gazole déductible	80%	80%	
Carte Grise - Paris RP - 46,15€/ch fiscal + 6,5€ frais	698,75 €	468,00 €	-230,75 €
Taxe parafiscale - carte grise	-	34,00 €	34,00 €
Ecotaxe	750,00 €	-	-750,00 €
TVS / an	2 925,00 €	-	
TVS / 48 mois	11 700,00 €	-	-11 700,00 €
Augmentation de l'assiette d'imposition (IS) liée à la non-deductibilité de la TVS	3 900,00 €	-	-3 900,00 €
Amortissement du véhicule yc options (48 mois)	18 300,00 €	64 250,00 €	
Avantage amortissement € incluant IS 33,33%	-6 100,00 €	-21 416,67 €	-15 316,67 €
Economie fiscale sur 48 mois			-31 863,42 €

* Chiffre de puissance fiscale en attente de confirmation.



BMW Ventes Entreprises

Chiffrage des avantages fiscaux

☐ Exemples d'avantages fiscaux sur une BMW X6 xDrive40d Exclusive

Etude N1 vs VP	BMW X6 xDrive40d Exclusive Gamme VP	BMW X6 xDrive40d Exclusive Gamme N1	Avantage Entreprise N1 vs VP
Cheval fiscal	20	10 *	
CO ₂ (g/km)	198	198	
Consommation (L/100km)	7.5	7.5	
Prix catalogue €	80 100,00 €	80 100,00 €	
Contrôle technique après 4 ans	Tous les deux ans	Tous les ans	
TVA véhicule déductible	Non	Non	
TVA Gazole déductible	80%	80%	
Carte Grise - Paris RP - 46,15€/ch fiscal + 6,5€ frais	929,50 €	468,00 €	-461,50 €
Taxe parafiscale - carte grise	-	34,00 €	34,00 €
Ecotaxe	1 600,00 €	-	-1 600,00 €
TVS / an	2 970,00 €	-	
TVS / 48 mois	11 880,00 €	-	-11 880,00 €
Augmentation de l'assiette d'imposition (IS) liée à la non-deductibilité de la TVS	3 960,00 €	-	-3 960,00 €
Amortissement du véhicule yc options (48 mois)	18 300,00 €	80 100,00 €	
Avantage amortissement € incluant IS 33,33%	-6 100,00 €	-26 700,00 €	-20 600,00 €
Economie fiscale sur 48 mois			-38 467,50 €

* Chiffre de puissance fiscale en attente de confirmation.



BMW Ventés Entreprises

Gamme N1 - Questions / Réponses

Quelle est la population cible ?

- ⇒ Dirigeants TPE / PME / PMI
- ⇒ Professions libérales
- ⇒ Grands Comptes

Les Loueurs Longue Durée peuvent-ils financer des véhicules homologués N1 ?

⇒ Oui. Jusqu'à ce jour, seules les captives des constructeurs étaient les maitres d'œuvre du financement des véhicules N1, mais l'ensemble des loueurs longue durée s'impliquent à présent dans ce schéma de financement.

Peut-on transformer en N1 un véhicule déjà produit et non encore immatriculé en M1 (VP) ?

⇒ Non à ce jour. Néanmoins, nous travaillons à l'élaboration d'une procédure concernant l'homologation N1 des véhicules produits antérieurement à juin 2010 et les véhicules en stock. Attention : dans le cas où une télétransmission d'immatriculation VP a été engagée, il n'est plus possible d'effectuée une homologation N1 du véhicule.



BMW Ventes Entreprises

Gamme N1 - Questions / Réponses

- Peut-on transformer en M1 (VP) un véhicule déjà immatriculé en N1 ?
 - ⇒ Non. Un véhicule qui a été immatriculé en N1 ne peut plus prétendre à un changement d'homologation en M1. Il conserve donc une carte grise VU à vie.
- Un client particulier peut-il racheter un véhicule N1 en fin de contrat de LOA ou LLD ?
 - ⇒ Oui. Le véhicule reste néanmoins un VU et la plaque de tare reste obligatoire sur le véhicule.
- Peut-on faire une réversibilité d'un véhicule N1 en VP ?
 - ⇒ Non. Un véhicule qui a été homologué en N1 garde cette configuration pendant toute la durée de vie du véhicule.
- Peut-on exporter un véhicule N1 ?
 - ⇒ Non. Les CoC ne pouvant être édités, les véhicules homologués N1 ne doivent absolument pas être exportés !



BMW Ventes Entreprises

Gamme N1 – Benchmark concurrence



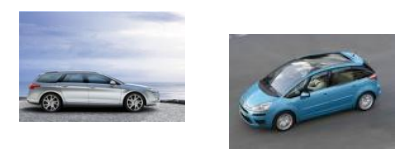
Mégane, Scenic, Grand Scenic, Laguna, Espace 2.0 DCI 130 & 2.2 DCI 150



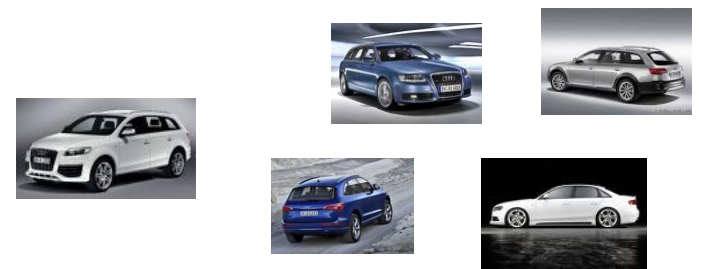
3008 1.6 HDI & 2.0 HDI
5008 1.6 HDI & 2.0 HDI
407 SW 1.6 HDI 110



C5 Tourer 1.6 HDI & 2.0 HDI
C4 Picasso 1.6 HDI 110



Q7 V6 3.0 TDI & V8 4.2 TDI
A6 Avant
A6 Allroad Quattro
Q5 (à venir)
A4 Avant



Touran 1.9 TDI 90
Touran 1.9 TDI 105 & 140



Cayenne



BMW Ventés Entreprises

Gamme N1 - Conclusions

Pour les caisses de l'Etat, le déplaçonnement d'amortissement fera perdre de l'impôt sur les sociétés, mais il fera gagner beaucoup plus de TVA.

Si les clients veulent récupérer la TVA, ils doivent se tourner vers des VU dérivés de VP (soit des véhicules 2 places).

Si seulement 15% des 200.000 VU dérivés VP immatriculés chaque année se transformaient en N1, Bercy engrangerait 45 M€ de TVA !

Néanmoins, le dispositif N1 ébrèche la logique de Grenelle, car il ignore totalement l'incitation à la baisse de CO2 et aux économies d'énergie. On risquerait donc de voir arriver une taxe sur les VUL, mais qui serait perçue comme très impopulaire...

